

« Une nouvelle image pour un réseau CIBTP transformé »

Depuis 85 ans qu'il remplit ses missions auprès des entreprises de la Profession, le réseau CIBTP a su régulièrement s'adapter. S'il est dans son cœur de métier de suivre les évolutions de la réglementation sociale, il a également assimilé les transformations technologiques – la gestion des comptes de plus de 200 000 entreprises et des droits de 1,6 million de salariés suppose un haut niveau de rigueur et d'expertise – et il s'emploie, enfin, à prendre en compte les nouveaux usages et les attentes de ses clients.

À cet égard, après dix années marquées par une très profonde réforme et tout en restant fidèlement attaché à ses valeurs de solidarité, de protection et de service, le réseau CIBTP n'est aujourd'hui plus le même... et le moment nous semble venu d'en faire état. Pour traduire cette transformation et renouveler symboliquement l'engagement qui le lie à la profession, le réseau adoptera, dans quelques semaines une nouvelle identité.

Suite page 2 →



LA PAROLE À

PHILIPPE BORNE

Président

Le 30 septembre dernier se tenait le conseil d'administration de l'Union des caisses de France CIBTP. Cette séance a été le théâtre de deux événements particuliers.

Le premier est la prise de fonction de son nouveau président, Philippe CHRISTOPHE, entrepreneur en menuiserie de 52 ans, natif de l'Orne et implanté en Normandie, homme d'expérience et engagé depuis déjà de

nombreuses années au service de la profession. Je tiens ici à lui exprimer mes félicitations chaleureuses et tous mes vœux de réussite. Il succède à Jean-Luc CARRETTA qui, après deux mandats bien remplis, regagne sa Haute-Savoie avec la fierté d'avoir, en quelques années, fait progresser le Réseau même si, bien sûr, il reste du chemin à parcourir pour, au-delà d'une expertise et d'une fiabilité reconnues, rendre un service encore plus accessible et plus efficace.

Le second événement, plus rare encore, a été l'adoption d'une nouvelle « identité de marque » pour le Réseau

qui vous est présentée dans ce numéro (voir ci-dessus et page 2).

La dimension symbolique de ces deux événements – autour des notions de continuité, de renouvellement, de modernisation... – ne doit pas occulter les perspectives tangibles qu'ils ouvrent : je veux ici parler d'une volonté réaffirmée de faire toujours mieux pour vous et pour vos salariés, d'un engagement renouvelé de l'ensemble de nos équipes et d'une dynamique relancée de progrès concret. Au-delà des hommes et de la « com », vous pourrez le constater dans les mois qui viennent.

Dans ce numéro !

P. 2 : Découvrez le nouveau logo de votre caisse !

P. 3 : La Caisse CIBTP du Grand-Ouest renforce sa qualité de service

P. 4 : Quelles sont les anomalies DSN les plus courantes, comment les éviter ?

2022 : l'achèvement d'un cycle de transformation

Depuis 2012, le réseau CIBTP a connu de profonds changements. Sa structure, d'abord, s'est considérablement simplifiée avec le passage de trente-cinq à douze caisses, pour gagner en efficacité, mais sans renoncer à la proximité à laquelle adhérents et salariés sont attachés. Son outillage, ensuite, a été mutualisé et harmonisé. La refonte du système d'information fut un chantier long et complexe. Son déploiement est aujourd'hui largement réalisé, tout en conservant intacte l'ambition de s'adapter au mieux aux exigences des utilisateurs, dans le respect des contraintes techniques et d'un cadre réglementaire en évolution constante. L'action

du Réseau contre le travail dissimulé et la concurrence sociale déloyale, enfin, a pris une nouvelle dimension avec le lancement de la Carte BTP, gérée à l'échelon national et présente sur tous les chantiers de France.

Aujourd'hui, si le congé est toujours calculé avec exactitude et les indemnités, versées en temps et en heure, les déclarations et règlements sont sur la voie de la simplification grâce à la DSN et au prélèvement automatique, la planification des congés est facilitée, de même que la mise à disposition des attestations de mise à jour...

Une perception et des attentes qui nous engagent

" Une nouvelle identité pour prendre acte de la transformation du Réseau. "

Selon une enquête réalisée par l'institut CSA* au printemps 2022, les missions fondamentales et l'utilité sociale des caisses sont pleinement reconnues par les entreprises : garantes de l'application rigoureuse des dispositions réglementaires et conventionnelles, protectrices des salariés et contributrices de l'attractivité de la profession. Pour autant, les résultats de cette étude mettent en évidence un décalage entre la perception du Réseau et la réalité de ce qu'il est devenu, ainsi que des attentes en termes de service.

* Enquête qualitative menée par l'institut CSA du 7 au 24 mars 2022, auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises adhérentes et de cabinets comptables.

De nouvelles ambitions sous de nouvelles couleurs

La nouvelle identité du Réseau, qui sera officiellement lancée et déployée à partir du 28 novembre prochain, est la traduction de tout cela : prendre acte de la transformation du Réseau, afficher une image plus en adéquation avec ses valeurs, ce qu'il incarne et ce qu'il revendique, mais aussi apporter des réponses aux exigences posées par les adhérents, les tiers-déclarants et les salariés en termes d'accessibilité, de clarté de l'information, de simplification des démarches.

Cette démarche n'a donc rien de superficiel. Elle embarque

l'ensemble de nos équipes sur ce que porte cette nouvelle image : le reflet d'un Réseau expert, engagé, proche et protecteur des adhérents et des salariés, au service de la profession.

Cette nouvelle image sera officiellement lancée le 28 novembre et progressivement déployée sur l'ensemble de nos supports dans les semaines qui suivront. Avec elle, c'est une promesse renouvelée de l'ensemble de nos équipes à faire toujours plus et mieux pour contribuer à rendre la profession plus solidaire et plus attractive.

→ LA NOUVELLE IDENTITÉ EN BREF



L'Union
des caisses
de France CIBTP
devient
CIBTP France

👉 En ligne avec nos valeurs

Le réseau CIBTP exerce ses missions dans le droit fil de la tradition humaniste et solidaire de la profession. Au service de l'humain, il place la protection de celui-ci au cœur de sa raison d'être. Notre nouvelle identité illustre cette vocation fondamentale.

👉 Plus de simplicité

Recentrée sur l'acronyme CIBTP, la caisse adopte une dénomination d'usage courant plus courte et plus simple, à laquelle fait écho la nouvelle dénomination de l'Union des caisses de France, qui devient CIBTP France.



Retrouvez votre
caisse sous
une dénomination
simplifiée

D'un seul coup d'œil, la couleur du logo distingue la tête de réseau des caisses qui le composent : bleu pour l'une, jaune-orangé pour les autres.

CARTE BTP

D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Le site Cartebtp.fr a fait peau neuve

+ simple + rapide + fluide

- »» Commande de cartes instantanée dès la première connexion
- »» Démarche plus rapide pour les renouveler
- »» Mot de passe unique pour gérer plusieurs comptes
- »» Gestion de comptes multiples sous une même session
- »» Attestation délivrée automatiquement lors d'un paiement par carte bancaire ou par avance de trésorerie...



À RETENIR

La Caisse CIBTP du Grand-Ouest renforce sa qualité de service

Déploiement d'un nouveau Système d'Information en 2021, passage à la DSN du réseau en janvier 2022, fusion des bases de données informatiques de Nantes et Rennes début octobre 2022, la Caisse CIBTP du Grand-Ouest s'adapte en continu et évolue pour mieux répondre à vos besoins.

Une base de données informatiques unique pour la région, c'est également l'occasion pour la caisse du Grand-Ouest de réorganiser ses services et d'implémenter de nouvelles solutions de gestion de la relation Adhérents & Salariés (GRC).

La GRC va permettre de répondre aux évolutions fonctionnelles de la Caisse et à vos attentes en termes de service et de satisfaction. **Son déploiement est prévu en deux grandes phases.**

1 La première échéance interviendra en novembre 2022 avec **la mise en place d'une solution plus performante de téléphonie** qui intégrera deux évolutions principales : la priorisation des appels entrants adhérents et la mise en place d'un Serveur Vocal Interactif pour les salariés.

Avec ce dernier service, les salariés pourront obtenir rapidement des informations comme leurs congés restants, le montant et la date de paiement des congés planifiés. En complément de ce nouveau canal, l'ouverture de leur Espace sécurisé reste indispensable pour les salariés (pour visualiser leurs droits, télécharger leurs attestations de paiement, modifier leurs coordonnées bancaires en toute sécurité...).

2 La deuxième échéance, à la fin du 1^{er} trimestre 2023, consistera dans **le déploiement et l'intégration de la solution complète de la GRC.**

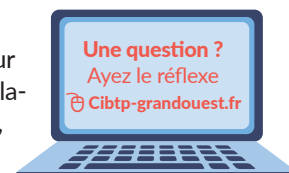
Le nouvel applicatif offrira à nos gestionnaires une vision à 360° de l'ensemble des contacts réalisés avec les adhérents, salariés, cabinets comptables... Il est en effet capable de consigner toutes les interactions avec les tiers (entreprises, cabinets comptables, salariés...), quel que soit le canal de communication (courriel, accueil téléphonique, courrier...). Une meilleure traçabilité de nos échanges est ainsi le gage d'un traitement plus efficace de vos demandes.

La relation avec vous est et restera toujours notre priorité !

EN BREF

CONSULTER LES GUIDES EN LIGNE !

Besoin d'aide pour réaliser votre déclaration de salaires, mettre en place un télépaiement, déclarer une embauche ou poser un congé groupé ? Les guides d'utilisation de l'Espace sécurisé sont disponibles sur **Cibtp-grandouest.fr** à partir de la rubrique Services en ligne/ Informations pratiques.



FUSION DES BASES DE DONNÉES : DES COORDONNÉES UNIQUES

Courriels de contact

affiliation.go@cibtp-grandouest.fr
contact.go@cibtp-grandouest.fr
controle.go@cibtp-grandouest.fr
delaisdepaiement.go@cibtp-grandouest.fr
dsn.go@cibtp-grandouest.fr
recouvrement.go@cibtp-grandouest.fr

 **Numéro unique**
02 23 30 54 05

 **Adresse postale**

CIBTP Caisse du Grand-Ouest
TSA 10749
35207 RENNES CEDEX 2

Retrouvez toutes les coordonnées sur
 **Cibtp-grandouest.fr**

DSN et Comptes Rendus Métier

Adoptez les bons réflexes et consultez le détail de l'ensemble des comptes rendus métier !

Dès réception de la DSN, la caisse vérifie la cohérence et la qualité des données reçues.

Un compte-rendu métier (ou CRM) est produit et mis à disposition dans le tableau de bord [Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr) ou [Msa.fr](https://msa.fr).

Il est également consultable à partir de l'Espace sécurisé. **Si des anomalies sont détectées dans la DSN, le CRM vous en informe avec précision. Ces anomalies peuvent nécessiter des régularisations dans les prochaines DSN (plus d'informations dans l'article suivant et sur notre site).**



Prenez connaissance
de vos
Comptes Rendus Métier !

Quelles sont les anomalies DSN les plus courantes, comment les éviter ?

Le CRM vous informe de deux types d'anomalie :

- **Les anomalies dites bloquantes** qui nécessitent rapidement une modification de votre paramétrage afin que la caisse puisse intégrer les données de vos salariés du mois concerné ainsi que celles des mois à venir ;
- **Les anomalies dites non bloquantes** qui demandent également un ajustement de votre paramétrage pour ne plus voir apparaître les mêmes anomalies sur vos prochains CRM et pour permettre à la caisse un traitement correct et rapide de vos données salariés.

Si votre CRM vous informe des deux anomalies bloquantes principales suivantes :

- **Code CCI0087** (incohérence entre le temps de travail du salarié et la quotité de travail de son contrat) ;
- **Code CCI0072** (incohérence du statut catégoriel retraite complémentaire).

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre éditeur de logiciel de paie afin de corriger le paramétrage de votre applicatif.

Si votre CRM vous informe de l'anomalie non bloquante principale suivante :

Code CCD0010 (incohérence entre le salaire de base et la base brute de cotisations congés payés), pensez à vérifier notamment que vous avez bien reporté les heures supplémentaires structurelles dans toutes les rubriques concernées de votre DSN y compris la quotité de travail du contrat. Aidez-vous de la fiche pratique consultable sur le site de la caisse pour intervenir sur votre logiciel de paie et bien paramétrer ces heures dans chacune des rubriques indiquées.

De manière générale, pour éviter les erreurs les plus fréquentes qui peuvent ralentir l'intégration de vos données, adoptez de bonnes pratiques pour l'envoi de vos données :

- Privilégiez la DSN pour la communication à la caisse des **évolutions de salaires mensuels et des entrées/sorties de personnel**.
- Pensez à vérifier votre paramétrage si vous constatez des chevauchements de **dates d'absence** pour vos salariés et des incohérences entre le **code métier de vos salariés et leur qualification BTP**.

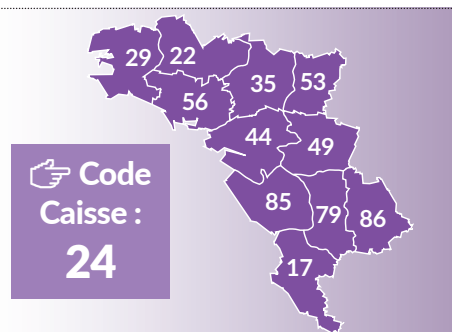
Un bon paramétrage est un gage de rapidité de traitement des dossiers de vos salariés.

PRATIQUE

Un code caisse unique 24 pour la Caisse du Grand-Ouest

Dès à présent utilisez le code caisse unique de la caisse régionale du Grand-Ouest. Mais pas de panique si vous avez paramétré pour 2022 le code caisse 22, vos prochaines DSN seront bien orientées vers nos services.

Si votre question concerne la DSN, vous pouvez interroger le robot conversationnel (Chatbot) en ligne sur le site de la caisse ou adresser votre demande à dsn.go@cibtp-grandouest.fr.



Directeur de la publication
Philippe BORNE
Rédacteur-en-chef
Christelle BOULAY-PORHIEL

Toutes nos coordonnées sur
[Cibtp-grandouest.fr](https://cibtp-grandouest.fr)

CIRCONSCRIPTION
Charente-Maritime,
Côtes d'Armor,
Deux-Sèvres, Finistère,
Ille-et-Vilaine,
Loire-Atlantique,
Maine-et-Loire, Mayenne,
Morbihan, Vendée, Vienne

